

Mise en valeur et Protection des Bassins versants du Lac Alaotra (Projet BV Lac Alaotra)

Coût total du projet : 8,5 M€

Financement :

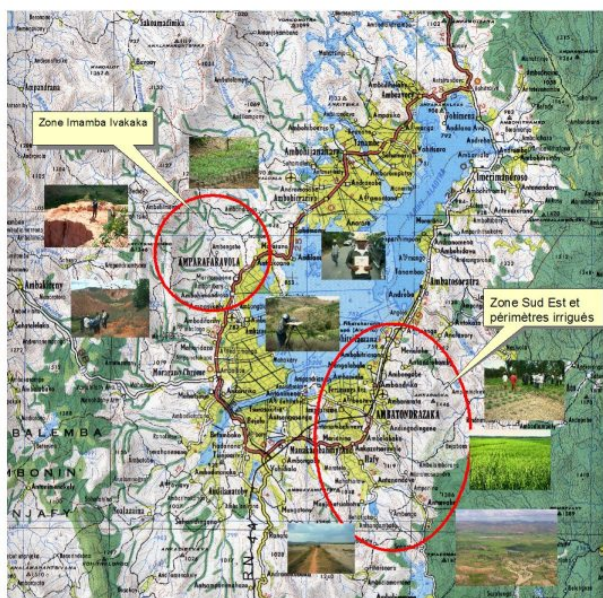
- **AFD : 6,77 M€** dont 6,35 millions € à l'Etat et 420.000 € à la FAUR (Fédération des Associations d'Usagers de Réseaux de PC15 et Vallée Marianina)
- **République de Madagascar (droits et taxes) : 1,8 M€**

Maîtrise d'ouvrage : **Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)**

Maîtrise d'œuvre déléguée : **CIRAD (Département ES)**

Contexte :

La cuvette du lac Alaotra dont une partie des marécages a été assainie et aménagée en casiers depuis 1950 est l'une des plus grandes zones rizicoles de Madagascar, avec plus de 100.000 ha de rizières, dont moins de 30.000 sont irriguées de façon satisfaisante. L'excédent de la production en année normale représente environ 80.000 tonnes de riz blanc qui alimentent les marchés d'Antananarivo et Toamasina. C'est une région de forte pression migratoire, menacée par l'érosion et des pratiques agricoles et pastorales inadaptées sur des sols fragiles. Les « lavakas » qui marquent le paysage sont souvent d'origine géologiques, mais leur extension est favorisée par l'action climatique (cyclones) et anthropique (déboisement, surpâturage, feux de brousse). Le bassin versant du Lac Alaotra (7.000 km²) fait partie de la convention internationale sur les zones humides RAMSAR depuis quelques années.



Situation



Objectifs et avancement en 2007 :

Conçu en 2000 et démarré en 2003 pour une durée de 5 ans, le Projet BV Lac Alaotra a pour ambition d'être le prototype en vraie grandeur¹ de la mise en application de l'approche "Bassins Versant" sur laquelle repose le Programme national "Bassins versant – Périmètres irrigués" que le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche vient de concrétiser dans une lettre de politique ad hoc approuvée le 14 juin 2006.

Le Projet a comme objectifs d'accroître et de sécuriser les revenus des producteurs, tout en préservant les ressources naturelles et en sécurisant les investissements d'irrigation existant en aval, avec une attention particulière à la formation professionnelle et à l'appui aux organisations de producteurs, leur permettant de devenir progressivement des maîtres d'ouvrages locaux d'actions de développement.

¹ Le Projet concernait initialement 7 communes dans une zone réduite autour d'Ambatondrazaka (PC15-Vallée Marianina et Vallées du Sud Est) ainsi que dans le bassin versant en amont des périmètres irrigués Imamba et Ivakaka, en continuité d'actions entreprises avec le soutien de l'AFD depuis 1990. La zone d'action a été progressivement étendue à d'autres collectivités territoriales en réponse à la demande des partenaires locaux.

Les activités organisées initialement en 7 volets (sécurisation foncière, environnement, mise en valeur agricole, élevage, infrastructures rurales, aménagement hydro-agricole et animation-formation) ont été progressivement regroupées sur 4 grands axes porteurs :

- Sécurisation foncière,
- Animation, formation et professionnalisation des organisations paysannes,
- Infrastructures et aménagements hydroagricoles,
- mise en valeur et protection des ressources, basées en particulier sur la diffusion des techniques agro écologiques et la mise au point à grande échelle de systèmes de valorisation des rizières à mauvaise maîtrise de l'eau.

Le Projet a pour principale ambition de répondre à la demande émanant des collectivités locales en matière de protection et de mise en valeur des bassins versants dans la zone d'intervention.

Deux principes fondamentaux sous-tendent les activités menées en partenariat : la capacité des partenaires à s'organiser à terme pour les prendre en charge (avec la formation appropriée si nécessaire), y compris sur le plan financier, et la durabilité des activités une fois le Projet achevé.

Constitué autour de la Cellule de Maîtrise d'œuvre déléguée et d'opérateurs « privilégiés » permanents qui en sont le principal relais sur le terrain, le Projet travaille en cascade avec un grand nombre d'intervenants et de partenaires contractuels, Administrations, Services déconcentrés, collectivités locales décentralisées, bureaux d'étude, ONG, Entreprises, Fédérations et Associations, organismes bancaires, et individus des domaines d'intervention très variés: agriculture pluviale et irriguée, élevage et santé animale protection des bassins versants, animation et formation rurales, infrastructures (études et réalisations), gestion de l'espace, des pâturages et des bassins versants, sécurisation foncière

Le caractère pilote du Projet, chargé de mettre au point et de tester des nouvelles méthodes d'intervention répliquables par ailleurs, est souligné par la mise à disposition, prévue par la Convention, d'un Fonds spécial d'avance pour les principaux volets opérationnels.

Il joue un rôle moteur dans la conception et la mise en œuvre de la réforme foncière à Madagascar, en particulier pour la décentralisation des compétences au niveau communal.

De petites opérations, initiées en régie avec les bénéficiaires et des opérateurs locaux, sous contrat « privilégié » ou non, et exécutées à différentes échelles, permettent de concevoir, mettre au point et de développer les méthodes et techniques nécessaires à la maîtrise des paramètres de développement et de production, aussi bien en matière agricole, qu'en protection des pentes. Des contrats directs sont passés avec les organisations paysannes, certaines d'entre elles devenant de ce fait des maîtres d'ouvrage, en particulier pour la multiplication du matériel végétal nécessaire au développement des systèmes de culture sous couvert végétal (SCV)

Les deux dernières années du projet sont consacrées à la consolidation des acquis en vue de leur pérennisation.

Entre 2003 et 2007, les superficies agricoles hors périmètres irrigués concernées par la diffusion des techniques agroécologiques (en petite exploitation familiale) sont passées, avec des résultats économiques très probants, de quelques dizaines à plusieurs centaines d'hectares, réalisés pour la plus grande partie dans le cadre d'aménagement de terroirs, tandis que les techniques de mise en valeur des rizières à mauvaises maîtrise de l'eau, un des enjeux majeurs au Lac Alaotra, étaient mises au point entre 2004 et 2007 sur plus de 2 000 ha dans des conditions parfois marginales. Les variétés de riz

polyaptitude SEBOTA mises au point² pour ce type de rizière sont en train de devenir une référence à côté des variétés réputées de la région (le Makalioka en particulier).

Les systèmes et itinéraires techniques diffusés à grande échelle sont issus des travaux de recherche et de développement de TAFE dans les sites de référence au Lac Alaotra depuis 1998.

La stratégie d'appui du projet aux agriculteurs évolue progressivement, passant d'un encadrement intensif à la parcelle à un conseil à l'exploitation, plus approprié, tout en prenant en compte les impératifs de l'aménagement des terres au niveau local et régional.

Le Projet travaille directement en partenariat avec environ 220 associations et organisations paysannes (groupements de semis directs, zones de gestion concertées, associations de crédit à caution solidaire, associations féminines, associations d'éleveurs,...) et 16 associations d'usagers des réseaux, ainsi que plusieurs Fédérations, dont la Fédération des Usagers de Réseaux (FAUR) du PC 15 et de la Vallée Marianina.

En 2005-2006, plus de 80 groupements de semis direct ou de riziculture intensive ainsi que 260 petits agriculteurs individuels ont eu accès à des crédits bancaires pour financer leurs activités pour un montant total de plus de 120.000 Euros.

En 2006-2007, année de consolidation, le montant global financé par le réseau bancaire a augmenté de 30% indiquant surtout une pénétration accrue du financement des activités au niveau des exploitations. La constitution progressive de Fonds de Garantie mutualistes au niveau des Fédérations d'organisations paysannes fait partie des objectifs à moyen terme du Projet en matière de crédit.

Un réseau de 40 Auxiliaires de santé animale (ACSA), tous éleveurs paysans élus par leurs pairs et associés à des vétérinaires sanitaires, a été monté et formé pour compléter de façon efficace le dispositif des opérateurs qui assurent l'encadrement agricole. Les vaccinations effectuées par ces ACSA ont permis de réduire de plus de 60 % le taux de mortalité des petits élevages de volaille qui constituent une des principales ressources de trésorerie des petits exploitants.

Ces ACSA ont contribué à installer depuis 2005-2006 plus de 30 étables fumières couplées à des surfaces de fourrage intensif, permettant une amélioration sensible de l'alimentation animale. Une centaine d'étables nouvelles sont en cours d'installation courant 2007, entièrement financées par les agro-éleveurs concernés.

Des essais de révégétalisation de pentes et versants dégradés sont menés depuis 2004-2005 à grande échelle (plusieurs dizaines d'hectares) avec des variétés de fourrages (*Brachiaria*) combinés avec des légumineuses (*Stylosanthes*, *Acacias*, selon les conditions) pour vérifier la possibilité de constituer des pâturages améliorés, protéger et stabiliser les sols en reconstituant progressivement leur fertilité et réduire l'incidence des feux de brousse. Cette stratégie sera appliquée à partir de la saison 2007-2008 dans toutes les zones d'action du Projet, y compris en amont de la réserve d'eau du barrage de Bevava, essentiel pour l'irrigation des 3.500 ha des périmètres PC15 et Vallée Marianina.

Deux guichets fonciers décentralisés (Amparafaravola pour 3 communes en zone rurale, opérationnel depuis 2005 et Ambatondrazaka en zone urbaine, inauguré en 2007) sont opérationnels et permettent de tester et de mettre au point les procédures de gestion foncière au niveau des communes, concrétisées par la nouvelle loi 2005-019 sur le statut foncier des terres à Madagascar et ses textes d'application, en cours d'élaboration dans le cadre de la réforme foncière en cours.

² SEBOTA pour Seguy, Bouzinac et Taillebois, les créateurs de ces variétés très performantes qui peuvent, grâce à un système racinaire particulier, être conduite aussi bien en conditions pluviales qu'irriguées, avec une résistance marquée à la sécheresse, un grain de qualité exceptionnelle et une excellente valorisation des intrants.

Plusieurs milliers d'hectares de terres d'associations (zones) de gestion concertée (ZGC) ont fait l'objet d'inventaire et d'enquêtes parcellaires selon les normes en vigueur, en vue de sécuriser les droits des usagers par la délivrance de certificats fonciers.

En 2006-2007, plus de 15 communes ont commencé à monter un guichet foncier décentralisé et à former les agents fonciers avec l'appui du Projet et du programme national foncier (PNF). Ces nouveaux services communaux seront complètement fonctionnels en 2008.

Le Projet appuie également les collectivités décentralisées dans la mise en place de procédures comptables et budgétaires (mise place du Plan comptable des opérations publiques pour les collectivités décentralisées) en vue de consolider la gestion des ressources et des dépenses générées par les guichets foncier, et a aidé en 2006-2007 un Organisme public de Coopération intercommunale (OPCI) à monter un service technique en organisant un chantier école pour l'entretien de pistes rurales dans la zone d'action du projet.

La Fédération des Usagers de réseaux (FAUR), qui gère depuis 1994 les 3 500 ha irrigués à partir du barrage de Bevava et a signé avec l'AFD à deux reprises (1997 et 2002) une convention de financement séparée, a réalisé entre 2003 et 2007 la quasi-totalité des travaux en cofinancement prévus et s'est assuré les services d'une société d'appui pour le conseil en matière de gestion de l'eau, de l'entretien des infrastructures et d'intensification agricole. En 2007, elle a recruté du personnel d'appui pour améliorer le conseil agricole sur le périmètre irrigué.

Le Projet pour sa part finance pour le compte de la FAUR les services d'un opérateur en matière d'animation-formation et a réalisé deux campagnes de travaux d'amélioration (qui visent principalement un meilleur contrôle de l'eau) et de réhabilitation des réseaux hydrauliques, en complément des travaux réalisés antérieurement.

Les études de la dernière tranche de travaux sont ont été achevées la mi 2007 et les travaux devront être achevés courant 2008.

Par ailleurs, l'Etat finance chaque année sur ressources propres internes (RPI) un montant variable destiné à l'entretien et à la réparation des infrastructures de protection des périmètres.

Perspectives à court terme

Un financement complémentaire de 1,5 million Euros a été mis en place le 1^{er} août 2007 avec un concours AFD, dont la répartition est la suivante :

- 1,35 million Euros pour la composante Etat
- 0,15 million Euros pour la composante Fédération

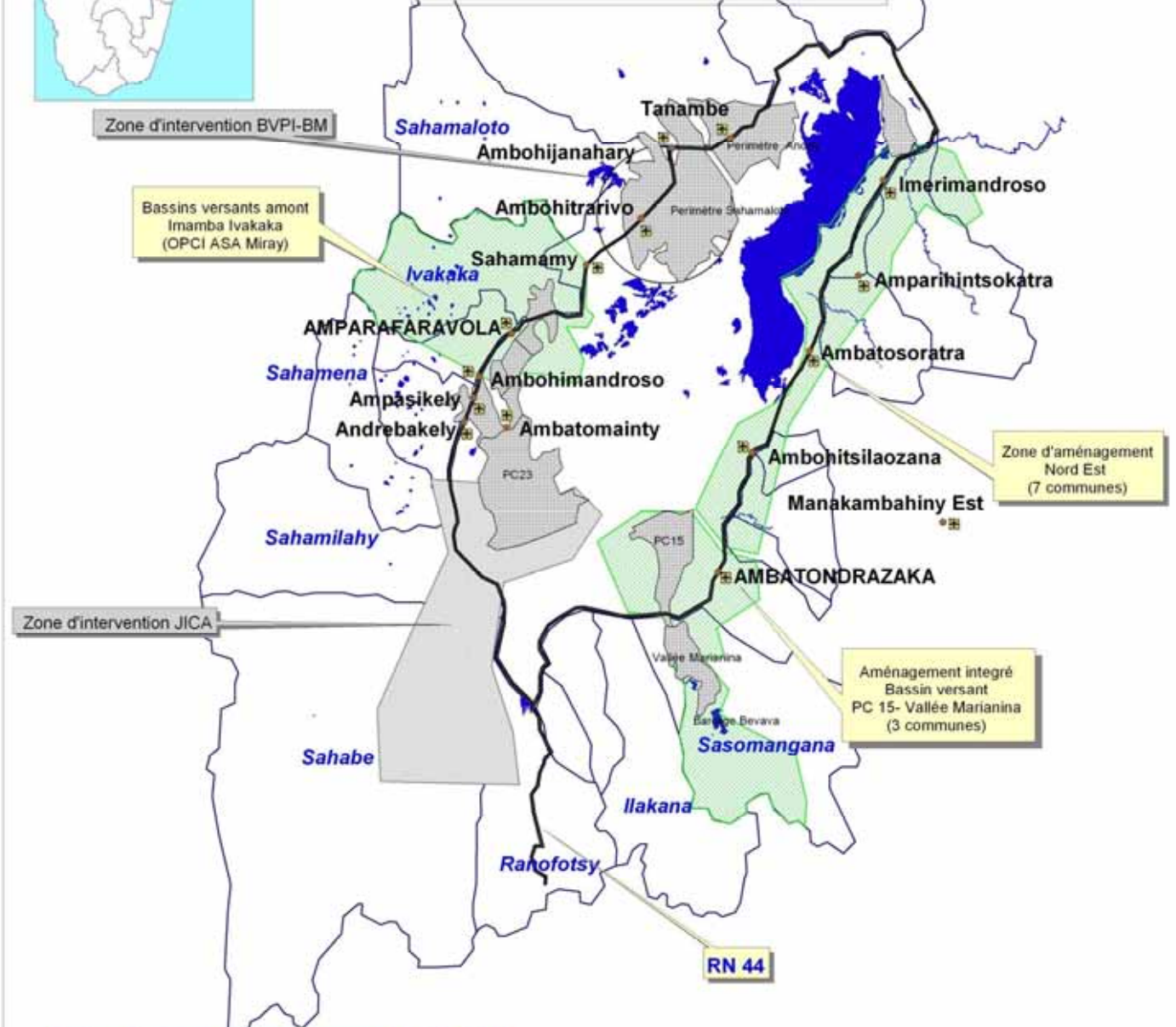
La mise en œuvre de ces réabondements permettra de poursuivre les activités des différents volets jusqu'à la mi-2008, comme prévu dans la programmation initiale.

Une nouvelle phase de Projet à partir de cette échéance est en cours d'étude et une proposition de financement est cours d'élaboration par les partenaires (MAEP, AFD) avec l'appui de spécialistes à court terme.

MISE EN VALEUR ET PROTECTION DES BASSINS VERSANTS AU LAC ALAOTRA PHASE 2 (2008-2013)



Volet	AFD	Bénéficiaires
	€	
Mise en valeur et protection des ressources	3 699 342	
Appui GSDM et TAFE	1 771 865	
Renforcement des capacités	1 065 080	
Infrastructures hydroagricoles	906 692	
Appui Fédération des Usagers de Réseau	230 595	265 374
Sécurisation foncière décentralisée	605 349	1 000 000
Cellule de Projet	2 000 700	
Divers et imprévus	720 377	
Total	11 000 000	1 265 374



Principaux indicateurs	Total (2013)
Nombre de familles concernées	9 730
Surfaces mises en valeur (ha)	9 157
Nombre de certificats fonciers délivrés	7 000
Surface sécurisée (ha)	10 500
Nombre de familles ayant accès au crédit	4 737



- Guichet foncier
- Route
- Périmètre irrigué
- Zone d'intervention AFD
- Plan d'eau
- Limite des principaux bassins versants